

Génocide au Rwanda : une plainte contre un homme installé à Rennes

L'Express, 6 juin 2015

Paris - Une plainte a été déposée cette semaine contre un homme installé à Rennes, soupçonné par le Collectif des parties civiles pour le Rwanda (CPCR) d'avoir pris part au génocide de 1994, a annoncé l'association.

La justice française a engagé entre vingt et trente procédures contre des Rwandais qui ont trouvé refuge en France et sont soupçonnés de crimes contre l'humanité et de génocide.

Selon l'ONU, environ 800.000 personnes, essentiellement tutsi, ont été tuées en trois mois lors de massacres déclenchés par l'attentat qui a coûté la vie au président hutu Juvénal Habyarimana, le 6 avril 1994.

Le premier procès en France d'un responsable s'est conclu en 2014 par la condamnation de Pascal Simbikangwa à 25 ans de réclusion. Il a fait appel.

Par ailleurs, deux anciens bourgmestres, Tito Barahira et Octavien Ngenzi, ont été renvoyés devant les

assises pour un procès qui pourrait se tenir en 2016 à Paris. Dans une autre enquête, les juges français ont signifié la fin de leurs investigations concernant le prêtre Wenceslas Munyeshyaka.

La nouvelle plainte déposée cette semaine vise un homme soupçonné par le CPCR d'être un ancien gendarme rwandais, installé sous une nouvelle identité à Mordelles, près de Rennes.

Selon la plainte du CPCR, dont l'AFP a consulté une copie, cet adjudant-chef commandait la brigade de gendarmerie de Nyanza à une trentaine de kilomètres de Butare (sud du Rwanda).

Il aurait « *participé à l'organisation des exterminations à Nyanza et dans les villages alentours* ».

Parmi les crimes évoqués, le CPCR cite sa participation présumée au massacre de la colline de Nyamure, qui a fait des milliers de morts, ain-

si que les exécutions sommaires d'un bourgmestre et de gendarmes tutsi qui étaient sous ses ordres.

Les plaignants lui reprochent également sa participation présumée au massacre de près de 300 Tutsi sur la colline de Nyamugari où ils avaient tenté de fuir.

Des témoins, cités dans la plainte,

le mettent en cause dans plusieurs autres meurtres et massacres et le désignent comme l'organisateur de barrages, où il aurait appelé au meurtre de Tutsi.

Interrogé par l'AFP, il a contesté l'ensemble des faits qui lui sont reprochés.